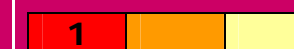


## Objectif 4.2 : Intégration de recommandations paysagères dans les choix d'urbanisme et d'aménagement

### Transposition des recommandations du Gerplan dans les documents d'urbanisme

Priorité d'intervention



**Action 41**

#### Enjeux

Pour la CCVK, la question de l'aménagement de l'espace communautaire fait partie d'une de ses compétences statutaires obligatoires.

Avec la mise en œuvre d'outils de réflexion globale sur ses paysages, ses espaces ruraux et périurbains (Gerplan et Plan de Paysage), elle dispose désormais de documents de référence intercommunaux sur les richesses et les sensibilités de ces espaces. La prise en compte de ces éléments et des grandes orientations du Gerplan dans le cadre de l'élaboration des politiques sectorielles de la CCVK, mais également de les traduire le plus démocratiquement possible dans les projets communaux est importante pour un développement cohérent et durable.

Sa consultation et sa participation à l'élaboration des documents de planification urbaine des communes sont ainsi souhaitées.

#### Communes concernées



#### Mise en œuvre

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement de l'espace communautaire » la CCVK est compétente pour :

- l'élaboration, le suivi et la révision du SDAU (SCOT),
- la participation pour avis à l'élaboration des POS/PLU communaux, et l'élaboration d'une synthèse des POS/PLU communaux à l'échelle de la CCVK.

Elle dispose donc de par ces compétences, d'un champ d'actions et d'une échelle d'intervention adaptée pour favoriser la prise en compte dans un premier temps, des grandes orientations choisies et validées dans le Gerplan pour la gestion future des espaces ruraux et périurbains communaux, et puis dans un second temps d'enrichir la réflexion des projets communaux mais aussi dans leur traduction spatiale et réglementaire un certain nombre de recommandations en matière de développement durable.

Il serait donc opportun que la CCVK, via les services techniques compétents (animateur Gerplan et agent de développement) participe à l'élaboration du PADD des communes et qu'elle donne son avis sur le projet avant approbation.

Sa participation et les avis émis porteront sur la prise en compte :

- les principes de protection des corridors biologiques, des zones humides, et vallons secondaires identifiés comme zones patrimoniales sensibles,
- les ceintures vertes à préserver de l'urbanisation,
- le marquage net et franc des entrées de villes et de villages,
- la qualité et l'intégration des formes d'extensions urbaines (densité, sites de pente, façade urbaine),
- l'examen de certaines réglementations architecturales (article 11. des PLU) pour permettre le développement des énergies renouvelables, par exemple l'orientation des façades (panneaux solaires).
- les règlements de lotissement (propositions à faire : pour la limitation et l'intégration des paroboles, la maîtrise foncière publique pour l'installation de clôtures végétales, les parkings collectifs, la mise en place de chaudière collective et réseau de chaleur).
- la coloration des façades (cohérence avec le guide de coloration des façades),
- de prescriptions pour l'éclairage public (zonage, type de matériel, durée de fonctionnement). N'installer des éclairages que dans les agglomérations (vers le bas et non diffus),
- l'intégration paysagère des zones d'activités dès leur conception (préverdissage et maintien d'une végétation existante locale non ornementale). Maîtrise foncière de l'aménageur ou de la collectivité pour les espaces verts et clôtures végétales. Qualité architecturale et couleur.
- de la fragilité de l'agriculture péri-urbaine.

Pour une réelle opérationnalité de cette action, il s'agit de rappeler et de formaliser auprès des communes, services instructeurs et bureaux d'études, cette participation dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

#### Echéancier de réalisation

2005	2006	2007	2008	2009	2010
------	------	------	------	------	------

#### Maîtrise d'ouvrage

CC Vallée de Kaysersberg

#### Coût prévisionnel

/

#### Financements possibles

/

#### Partenaires techniques

- DDE
- CAUE
- PNRBV
- Bureaux d'études en urbanisme et en environnement

#### Retours d'expériences

/

#### Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle
------------	----------

ORIENTATION 4 : FAVORISER L'INTEGRATION DES EQUIPEMENTS ET EXTENSIONS URBAINES